

Abed Charef  
Le grand dérapage  
Editions de l'Aube, 1994  
p: 251-259

## La fin de Chadli

A 63 ans, Chadli Bendjedid est à la moitié de son troisième mandat à la présidence de la République. Treize ans de pouvoir, qu'on peut découper en cinq étapes. Une première (1979-1981) pour asseoir son pouvoir, une seconde (1983-1985) pour tenter de définir de nouvelles perspectives politiques et économiques, la troisième (1986-1987) marquée par l'impasse au sein du pouvoir divisé sur les choix à faire alors qu'aucun courant, celui de l'ouverture ou celui des conservateurs, n'arrive à s'imposer, puis la période démocratique (1988-1990), et la dernière, celle qui commence en juin 1991 et qui va précipiter sa fin.

Lorsqu'il quitte le pouvoir, Chadli trouve peu d'hommes pour le défendre. Un consensus national semble s'être dessiné sur sa personne, pour lui imputer tous les maux du pays. Anciens courtisans et vrais opposants, ex-collaborateurs et nouvelles stars de la vie politique, islamistes, démocrates, et même militants du FLN, personne n'a défendu sa gestion. Finalement, la période durant laquelle il a exercé le pouvoir sera qualifiée de « décennie noire ».

Sa « cour » et sa famille sont considérées comme responsables de grandes dérives, qui ont mis en place un système basé sur le clientélisme et la corruption. La *hogra* (injustice), le désœuvrement des jeunes, l'émergence de l'islamisme, l'échec économique lui sont imputés. Retiré dans une villa à Oran, il garde lui-même un silence total depuis qu'il a quitté le pouvoir, refusant de commenter ou de démentir les innombrables scandales dans lesquels il est accusé d'être mêlé.

C'est le 11 janvier 1992 dans la matinée, que Chadli remet sa démission au Conseil constitutionnel. La décision vient d'être prise après une série de réunions au plus haut niveau de l'armée. Toutes les hypothèses sont étudiées : poursuite des élections ou leur arrêt, proclamation de l'état d'exception, dissolution du FIS. Les principaux patrons de l'armée sont des proches de Chadli, avec qui ils ont longuement travaillé : Khaled Nezzar, ministre de la Défense,

Abbès Ghezaïel, commandant de la gendarmerie, Toufik Mediène, patron des services spéciaux, Larbi Belkheïr, ministre de l'Intérieur, Abdelmalek Guenaïzia, chef de l'état-major de l'armée.

Beaucoup de versions circulent alors sur ce dernier acte politique de l'ancien chef de l'Etat. La plus répétée, dans la presse, affirme qu'il voulait obtenir, dans des rencontres secrètes, un accord avec le leader du FIS Abdelkader Hachani, pour partager le pouvoir avec lui. En s'engageant à respecter le choix des urnes à la veille du premier tour, Chadli ne pouvait rester tout en refusant au FIS sa victoire. Comme l'accès du FIS au gouvernement était totalement exclu dans la plupart des centres de décision, particulièrement chez les commandements de l'armée et des services de sécurité, le départ de Chadli devenait évident.

Finalement, Chadli donne sa démission cinq jours avant la tenue du second tour des législatives. Il la remet au Conseil constitutionnel, expliquant que sa décision n'est pas une « fuite de responsabilités », mais qu'elle a été « prise dans l'intérêt du pays ». Il demande qu'elle soit considérée comme un « sacrifice de sa part dans l'intérêt supérieur de la nation ». « Les dispositions prises et les méthodes employées pour résoudre nos problèmes ont atteint une limite qui ne peut être dépassée sans atteinte à la cohésion nationale », écrit-il dans sa lettre de démission. Il exprime son « souci de préserver l'unité nationale, la stabilité et la sécurité du pays », mais affirme qu'il a pris sa décision « devant l'ampleur du danger ». « En mon âme et conscience », précise-t-il, estimant que les « initiatives prises ne peuvent garantir la paix et l'entente avec les citoyens ».

Cette phrase est peut-être la seule qui constitue un commentaire sur les mesures qui seront prises par l'armée, notamment l'arrêt du processus électoral. Veut-il dire qu'il n'est pas d'accord avec les mesures envisagées et qu'il ne veut pas les cautionner, préférant aller au bout du processus électoral ?

Cela conforte une version qui a circulé alors et qui affirme que Chadli avait marchandé avec les dirigeants du FIS le limogeage des généraux-majors Khaled Nezzar et Abbès Ghezaïel, et d'autres hauts responsables pour rester au pouvoir. Selon cette version, Chadli aurait refusé de recevoir des officiers supérieurs qui voulaient discuter avec lui des décisions à prendre. Un quotidien a même affirmé qu'il a fallu faire prendre la présidence d'assaut par les unités de la gendarmerie et désarmer la garde républicaine pour le voir.

Cette version rocambolesque semble cependant peu probable et il paraît plus plausible que Chadli a fini par se plier à une analyse qu'il ne partageait pas au départ, mais qui a fini par être imposée par les principaux patrons de l'armée. Selon cette analyse, l'arrivée du FIS au pouvoir engendrerait une grave dérive pour le pays et l'installerait dans un tourbillon d'instabilité impossible à contrôler. Le principal danger viendrait des rapports internes au sein même du FIS. N'ayant pas de programme fiable, ni de vraie perspective pour relancer l'économie et instaurer un système crédible, le FIS ferait de la surenchère, se laissant déborder par ses courants les plus radicaux pour maintenir sa mobilisation et aller coûte que coûte vers des élections présidentielles. Fort de sa position au gouvernement, il pourrait remporter les présidentielles, ce qui conduirait alors à une situation autrement plus dangereuse. Dans la logique prônée par les mouvements révolutionnaires, le FIS serait aussi tenté de demander la tête des principaux patrons de l'armée et de responsables au sein de l'Etat. Aucune armée ne peut accepter d'être décapitée de gaieté de cœur, ni subir une telle épreuve sans perdre une grande partie de sa capacité, disait-on alors. Ce fut notamment le cas de l'armée iranienne, décapitée après le départ du Shah, et incapable de résister à l'avancée de l'armée irakienne, alors qu'elle lui était théoriquement supérieure.

Toujours au niveau interne, l'avènement du FIS au pouvoir comportait des risques, y compris pour l'unité nationale, selon cette analyse. Des couches entières de la population et même des régions, comme la Kabylie, le M'Zab et les Touaregs, ont exprimé leur inquiétude face à la montée du FIS. Un scénario catastrophe, peu probable, a tout de même été élaboré : le FIS, fort de la majorité des deux tiers à l'Assemblée nationale, décrète l'abolition de toute la législation en vigueur et décide l'application de la chariaa. Des régions entières et des couches sociales seraient alors susceptibles de refuser les nouveaux choix et de se mettre en situation de guerre contre le pouvoir central.

L'argument selon lequel le président de la République et les institutions pouvaient résister à la montée du FIS est balayé d'un revers de la main. Selon cette analyse, il aurait fallu un président fort, légitime, en mesure de contrer le mouvement islamiste. Le président détient en effet de larges prérogatives et a la possibilité de rejeter des lois votées par l'Assemblée. Il peut même dissoudre l'Assemblée. Mais Chadli, largement affaibli alors, ne pouvait assurer ce rôle. De plus, la dynamique de la victoire jouerait indéniablement en faveur du FIS. Les ralliements pouvaient se multiplier s'il

s'installait au pouvoir, et des défections au sein même de l'armée n'étaient pas à exclure, face à un parti qui ferait miroiter à ses nouveaux adeptes la possibilité d'exercer le pouvoir. Il suffisait à n'importe quel général de déclarer qu'il est pour la solution islamique pour être admis dans la nouvelle famille islamique. Le cas de Saddam Hussein, traité de laïc et d'athée, puis défendu par le FIS selon lequel Saddam serait revenu « dans le droit chemin », illustre bien ce type d'évolution. Un ancien général communiste a bien rejoint une faction des moudjahidine en Afghanistan.

Au niveau international, l'accès du FIS au pouvoir pouvait aussi avoir des conséquences des plus imprévisibles. L'Algérie, dans une situation économique difficile, avait besoin de stabilité pour résoudre ses problèmes. Le pays n'a pas fait beaucoup mieux avec les gouvernements Ghozali et Abdessalam. Mais ce sont les risques d'instabilité et de conflit avec les pays voisins, particulièrement le Maroc, qui étaient les plus dangereux. Le jusqu'au-boutisme des dirigeants du FIS pouvait les mener à se déclarer en djihad contre l'un des voisins, comme ceux-ci, profitant d'une situation d'instabilité de la hiérarchie de l'armée, pouvaient être tentés de se lancer dans un conflit.

Une négociation avec le FIS était-elle possible, pour qu'il accède au pouvoir sans déstabiliser le pays ? Pouvait-il gérer sans trop de heurts et jouer le jeu démocratique ? Répondre par oui signifie qu'on admet que le FIS est un parti comme les autres. Mais c'est un risque que les dirigeants de l'armée n'ont pas voulu prendre, parce qu'ils pensaient que les courants modérés au sein du FIS, en mesure d'amortir le choc, seraient battus par les plus radicaux. Ce choix était peut-être viable, mais il nécessitait des conditions qui n'étaient pas réunies : cohésion du bloc démocratique, position forte du chef de l'Etat. Ce n'était pas le cas.

Mais surtout, c'est la décision de faire démissionner Chadli qui est la plus importante à ce moment-là. La crise a été gérée de manière telle qu'elle mène à l'impasse : soit le FIS, soit un pouvoir de l'armée. C'est la vraie bipolarisation qui est mise en place, et pour longtemps. Face au péril, les « républicains », menacés directement par le FIS, préfèrent l'armée. Le FIS, fort de sa victoire et de sa nouvelle légitimité acquise par les urnes, crie à la trahison. Il lance appel sur appel pour le respect de la démocratie, mais qui, au sein du pouvoir, peut lui faire confiance, quand, au même moment, d'autres dirigeants déclarent que la démocratie est *kofr*, et que la démocratie ne peut être admise que comme instrument de prise du pouvoir pour instaurer l'Etat islamique ?

Cette analyse est confortée par la suite de la lettre de démission de Chadli, qui affirme : « Devant les nouvelles et graves données de la situation, j'ai longtemps réfléchi à la situation et aux solutions possibles, et l'unique résultat auquel je suis arrivé est qu'il ne m'est pas possible de continuer à exercer mes fonctions sans trahir le serment sacré que j'ai prêté devant la nation. »

« Nous vivons aujourd'hui une pratique démocratique pluraliste caractérisée par de nombreux dépassements. Les mesures prises et les voies nécessaires au règlement de nos problèmes ont atteint aujourd'hui une limite qu'il ne m'est plus possible de dépasser sans porter gravement un préjudice, devenu imminent, à la cohésion nationale, à la préservation de l'ordre public et à l'unité nationale. »

En conclusion, Chadli annonce sa décision. « Je renonce, à partir de ce jour, à mes fonctions de président de la République et je demande à chacun de considérer cette décision comme un sacrifice de ma part au service des intérêts supérieurs de la nation. » « Conscient de mes responsabilités historiques devant cette conjoncture historique traversée par notre patrie, je considère que la seule solution à la crise actuelle réside dans la nécessité de mon retrait de la scène politique. »

Le jour même, le Conseil constitutionnel déclare la vacance définitive de la présidence. Avec la dissolution de l'APN, c'est normalement le président du Conseil constitutionnel qui devient chef de l'Etat. Les choses ne semblent cependant pas tourner rond, car le chef du gouvernement Sid-Ahmed Ghazali déclare que « dès l'annonce de la démission du président Chadli, j'ai demandé à l'ANP de prendre préventivement les dispositions nécessaires pour participer à la protection de l'ordre et la sécurité des citoyens, conformément à la loi ». Il demande aux forces de l'ordre de faire preuve de « lucidité et de vigilance ». L'armée entre en scène.

Dans la nuit du 11 au 12, l'armée publie un communiqué affirmant qu'elle « répondra résolument à la réquisition du chef du gouvernement ». « L'ANP réaffirme sa fidélité à la Constitution et sa confiance dans les institutions constitutionnelles en place », ajoute le communiqué.

Malgré les assurances de l'armée, le FLN, sentant le dérapage possible, appelle le lendemain, « au respect » de la Constitution, pour « assurer la stabilité du pays et sauvegarder l'unité nationale ». « La démission inattendue du président de la République, dans les circonstances difficiles que traverse le pays, peut compliquer davantage la situation générale si tout un chacun ne fait pas face à ses

conséquences avec beaucoup de sagesse et de clairvoyance », ajoute le FLN, qui appelle encore une fois à « la sérénité et la vigilance ».

Le MAJD estime de son côté que la décision de Chadli est venue « très en retard ». Kasdi Merbah, qui a un vieux compte à régler avec Chadli depuis son limogeage en septembre 1989, affirme qu'elle aurait dû intervenir en 1988, après les événements d'octobre. « Le responsable de la faillite ne peut gérer la faillite, et le responsable de la faillite, c'est Chadli Bendjedid », ajoute-t-il dans un communiqué.

Le PRA de Nouredine Boukrouh estime que la démission de Chadli est « l'unique issue qui restait à notre pays pour échapper à un processus de dégradation qui lui aurait été fatal ». « Les ingrédients de l'explosion et les causes principales de la dissension se sont éteints avec la fin du régime issu du parti unique », estime-t-il, appelant à « éviter la violence et le désordre ».

Au sein du FIS, Hachani publie un communiqué dans lequel il met en garde contre « toute mesure visant à entraver le choix du peuple ». Il appelle « l'armée, les forces de police et de gendarmerie à prendre leurs responsabilités dans le maintien du choix populaire ». Il met aussi en garde « les aventuriers », allusion à ceux qui demandent la non-tenue du second tour des élections, qui « veulent faire entrer le pays dans une spirale de conflits, qui ne sert que les ennemis de l'islam et de l'Algérie ». Le FIS estime que c'est « au président intérimaire » de gérer les législatives.

L'Algérie passe une nuit calme, sans incident particulier, pour se réveiller le lendemain avec les profonds bouleversements qui s'annoncent. Ils parviennent sous la forme d'une déclaration du Conseil national de sécurité qui, réuni le 12, annonce dans la soirée « l'impossibilité de poursuivre le processus électoral ». Il décide donc le report des législatives et des présidentielles, qui doivent théoriquement se tenir quarante-cinq jours après la démission du chef de l'Etat. Le Conseil s'est « saisi provisoirement de toute question susceptible de mettre en cause l'ordre public et la sécurité de l'Etat ». Il se déclare « en session permanente jusqu'à la solution par les instances constitutionnelles de la vacance de la présidence de la République ».

En l'absence du chef de l'Etat, le Haut Conseil de sécurité comprend le premier ministre (Ghozali), le ministre de la Défense (Khaled Nezzar), les ministres des Affaires étrangères (Lakhdar Brahimi), de la Justice (Habib Benkhelil), de l'Economie (également Ghozali), de l'Intérieur (Larbi Belkheïr), et le chef d'état-

major de l'armée (général-major Abdelmalek Guenaïzia). Il y a là trois généraux-majors, le plus haut grade de l'armée algérienne, occupant en plus des fonctions-clés, face à trois civils, l'un, Ghozali, venu au pouvoir avec l'armée en juin 1991, le second, Brahimi, un diplomate de carrière, et le troisième, Benkhelil, un ancien avocat qui a peu de poids dans l'échiquier politique.

Le Haut Conseil de sécurité est désormais fort d'une décision du Conseil constitutionnel, qui constate, le 12 janvier, un « vide juridique ». Le Conseil constitutionnel note que « la Constitution ne prévoit pas, dans ses dispositions, le cas de figure de la vacance de l'APN par dissolution et la vacance de la présidence de la République par démission ». En réalité, la Constitution ne prévoit pas qu'un président de la République décide de dissoudre l'Assemblée puis démissionne. C'est là un cas qui a peu de chances de se présenter, car « aucun président ne peut, de sa volonté propre, mener le pays à une crise pareille en prenant ces deux décisions simultanément », nous a dit un des initiateurs de la Constitution. En revanche, elle prévoit le cas d'un décès du président après que l'Assemblée est dissoute.

Abdelmalek Benhabylès, président du Conseil constitutionnel, est un juriste si reconnu qu'il est surnommé « Socrate ». Il s'en tient à la lettre de la Constitution, dont il fait une lecture étroite. Il refuse de considérer le cas de la démission du président comme similaire à celui du décès. Peut-il, veut-il éviter d'avoir à supporter la tourmente qui s'annonce, car s'il fait une interprétation souple de la Constitution, c'est lui qui devient président de la République ? Il se contente donc de rappeler aux « institutions ayant un pouvoir constitutionnel » qu'elles ont le « soin de veiller à la pérennité de l'Etat et à la création des conditions nécessaires à la conduite » des affaires du pays.

Aït-Ahmed est moins nuancé dans ses propos : « Nous avons un coup d'Etat, sinon dans la forme, du moins dans les faits. » « La Constitution prévoit suffisamment de garde-fous. Pourquoi choisir la mise en vacance de la démocratie ? », se demande-t-il, ajoutant d'une manière tranchée : « J'ai le regret de dire que tout cela a été voulu et organisé. »

Les autres réactions, contradictoires, se multiplient à partir du 13 janvier. La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, présidée par Abdennour Ali-Yahia, suit l'analyse d'Aït-Ahmed, en affirmant que c'est un coup d'Etat militaire. Elle « appelle à la constitution d'un front de défense de la démocratie

pour juguler les périls et renouer avec la légalité et la légitimité populaire ». « L'interruption brutale et inexplicquée du processus démocratique par l'annulation des élections s'analyse comme un coup d'Etat militaire qui a entraîné la suspension de la Constitution », ajoute-t-elle, appelant les autorités à « se ressaisir avant qu'il ne soit trop tard ».

Ben Bella, plus conciliant, fait « entière confiance, dans ces moments difficiles, aux autorités civiles et militaires pour mener à terme leur délicate mission ». Hamas estime « nécessaire d'éviter au pays les conflits sanglants et les actions visant à porter atteinte à la Constitution, à l'ordre public, à la stabilité et à l'unité nationale ». Ennahdha prévoit que « la démission du président (Chadli) ouvre la voie aux troubles publics et à la disparition des valeurs de justice, de liberté, de fraternité et d'égalité ». Il appelle « l'armée et tous les responsables de l'Etat à penser avec sérénité à l'intérêt supérieur de la nation en respectant la volonté populaire ». Il s'adresse aussi au FIS, « ceux qui sont pour la solution islamique, à redoubler de vigilance et de calme, et à ne pas répondre aux provocations ».

Le FIS, dans un autre communiqué, hausse le ton, mais exprime en même temps son désarroi face à une situation qui lui échappe. Son Madjliss Echoura « appelle le peuple algérien à protéger son choix, à refuser toute manœuvre visant à entraver sa volonté et à retarder le processus de changement. Nous l'invitons à rester vigilant et à se tenir prêt à toutes éventualités ou alertes que lui dicterait l'intérêt suprême de l'islam et de l'Algérie ». Le texte, particulièrement dur, dénonce « la soif de pouvoir d'un groupe de professionnels de la terreur, de l'oppression et de l'asservissement du peuple ». Pour le FIS, « des têtes d'opresseurs, de traîtres, s'interposent pour freiner le processus électoral et arrêter le cours d'un changement global, pour arrêter le projet islamique qui traduit sa fidélité au djihad du peuple algérien et son ambition de réaliser l'idéal, (...) l'instauration d'un Etat islamique ». « Face à la gravité de la situation, il n'est permis à aucun membre de ce grand peuple d'observer une attitude de neutralité durant cette période difficile dans la bataille. (...) Nous appelons les combattants, les savants, les penseurs, les imams, les officiers de l'armée, les soldats, les enfants de *chouhada*, les organisations sociales, et tous ceux qui sont soucieux des intérêts de l'Algérie combattante, blessée, et soucieux de sa religion, à se dresser en un seul rang face à la clique au pouvoir. »

« La clique au pouvoir a commis une acte de trahison contre Dieu, son prophète et les musulmans, en confisquant le choix popu-



laire afin de satisfaire son instinct despotique et de répondre aux besoins du nouvel ordre mondial. » « La clique au pouvoir a confirmé sa trahison en sacrifiant l'Algérie, son peuple, son unité et sa religion à des intérêts particuliers, résultant de l'exploitation du sang du peuple, de sa dignité et de son indépendance. »

« La situation est grave, et nous devons être prêts à toute éventualité. (...) Nous appelons le peuple à protéger son projet et son choix, et à refuser tout complot visant à confisquer sa volonté et à entraver sa marche vers le changement. »

Mais cette violente diatribe ne changera pas le cours des choses. Elle montre pourtant à la fois les forces et les faiblesse du FIS. D'un côté, une capacité de tenir un discours simple, mobilisateur, en mesure de galvaniser les troupes, mais de l'autre, une incapacité à proposer une démarche positive, cohérente, sans passer par la démonstration de force.

Mais désormais, les jeux faits. Le scénario est déjà arrêté, et le lendemain, 14 janvier, est annoncée la création du Haut Comité d'Etat. C'est la fin d'une époque et le début d'une nouvelle, éphémère : celle de Boudiaf.